



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme des retraites

Question au Gouvernement n° 2519

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Dufrègne.

M. Jean-Paul Dufrègne. Monsieur le Premier ministre, même s'ils ne sont pas tous dans la rue ou en grève, car c'est compliqué pour nombre d'entre eux, les Français ne soutiennent pas, dans leur grande majorité, votre réforme injuste des retraites.

Plusieurs députés du groupe LaREM . C'est faux !

M. Jean-Paul Dufrègne. Allez-vous, par votre entêtement, priver de très nombreuses familles de la joie, du bonheur attendu de se retrouver pour les fêtes de fin d'année ?

Sur le fond, les députés communistes et les autres membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine soulèvent plusieurs questions.

L'allongement de la durée moyenne de vie doit-il conduire inéluctablement à repousser l'âge de départ à la retraite ? Ne peut-on pas intégrer l'idée que le progrès pourrait permettre, au contraire, de mieux bénéficier de plusieurs années supplémentaires de retraite en bonne santé, d'un temps libéré, choisi, souvent mis au service du bénévolat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Très juste !

M. Jean-Paul Dufrègne. C'est un véritable choix de société. Manifestement, nous ne partageons pas la même vision !

S'agissant du financement, on observe, depuis les années 1960, une augmentation de la part des revenus du capital ou financiers par rapport à ceux du travail. Or ces revenus ne participent pas au financement des retraites. Considérez-vous que cette situation est normale et gravée dans le marbre ad vitam æternam ?

Pis, en instaurant le prélèvement forfaitaire unique – la fameuse flat tax – sur les revenus financiers, vous avez amplifié le phénomène, puisque de nombreux dirigeants ont choisi de se rémunérer en dividendes.

Monsieur le Premier ministre, suivez ce conseil donné par Boileau dans un passage devenu célèbre : « Hâtez-vous lentement ; et, sans perdre courage, / Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage... »

M. Sébastien Leclerc. Il a raison !

M. Jean-Paul Dufrène. « Polissez-le sans cesse [...] / Ajoutez quelquefois, et souvent effacez. »

Monsieur le Premier ministre, effacez ce mauvais projet de réforme, retirez-le ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

M. Thibault Bazin. Et, bientôt, des retraites !

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Nous souhaitons tous ici que les Français bénéficient d'une trêve à Noël. Nous travaillerons dès demain, de manière responsable, avec les partenaires sociaux, pour que chacun participe à cette trêve et permette à tous les Français de rejoindre leur famille.

Vous demandez si l'allongement de la durée de vie doit imposer automatiquement de travailler plus longtemps. La durée de vie en elle-même, non, monsieur le député ; en revanche, la démographie, oui.

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. André Chassaigne. Que faites-vous de la durée de vie en bonne santé ?

Mme Agnès Buzyn, ministre. En 1950, on comptait 4 actifs pour un retraité. Désormais, nous en sommes à 1,7 actif pour un retraité.

Mme Mathilde Panot. Certes, mais les salariés sont en moyenne trois fois plus productifs !

Mme Agnès Buzyn, ministre. C'est l'allongement de la durée de vie associé à la diminution du nombre d'actifs par rapport à celui des retraités qui nous impose effectivement,...

Mme Mathilde Panot. C'est faux !

Mme Agnès Buzyn, ministre. ...parce que nous sommes responsables, de trouver un moyen de financer notre système de retraite, afin que chacun puisse en profiter.

Le choix du Gouvernement reste très éloigné des décisions prises par d'autres pays européens. L'âge moyen de départ à la retraite est, je le rappelle, de 65 ans en Italie, en Espagne et au Portugal. Il va passer à 67 ans en Allemagne.

M. Stéphane Peu. Qu'en est-il des salaires ?

Mme Agnès Buzyn, ministre. Tel n'est pas le choix du Gouvernement, car notre système est équilibré, selon le Conseil d'orientation des retraites, avec un âge de 64 ans.

M. Stéphane Peu. Pourquoi aucune cotisation n'est-elle prélevée sur les dividendes ?

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Nous annulerons le système de décote hérité des lois antérieures, qui oblige 20 % des femmes à travailler jusqu'à 67 ans, afin que plus personne ne subisse de malus après 64 ans.

Mme Marine Le Pen. Et les autres 80 % ?

Mme Agnès Buzyn, ministre. C'est un choix juste, qui tient compte des difficultés de chacun et qui permettra aux partenaires sociaux et au Gouvernement, lors des négociations qui se tiendront mercredi et jeudi, de tracer une voie de passage, pour qu'à la fin chacun soit fier de ce projet de société. (*Applaudissements sur les bancs*

du groupe LaREM.)

M. Stéphane Peu. Ce n'était pas la question !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2519

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 décembre 2019](#)